



## Création EURL et régime fiscal

Par **lulu1996**, le **05/01/2018** à **12:01**

Bonjour,  
je suis instance de création d'une EURL à gérant unique.  
J'hésite entre deux régimes fiscal :  
-le micro-fiscal (ou régime de la micro-entreprise)  
-l'IR

J'aimerais bien être conseillé et surtout qu'elles sont les cotisations pour chaque régime ?

cordialement,

Par **Visiteur**, le **05/01/2018** à **17:50**

Bjr  
Depuis la loi du 9 décembre 2016, dite « loi Sapin 2 » l'EURL dont l'associé unique est une personne physique dirigeant de cette société relève du régime fiscal de la micro-entreprise.

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23267>